

Commission d'Utilisation Troupeaux



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Fédération Nationale agréée par le ministère de l'Agriculture
Reconnue d'utilité publique

Président

Jean-Paul KERIHUEL
" Kéramoal "
29290 MILIZAC

Meillers le

Madame, Monsieur ,

Objet : Préparation **Calendrier 2006**

Dans les années passées vous avez organisé des Certificats d'Aptitudes Naturelles sur Troupeaux et (ou) des Concours sur troupeaux ou récemment vous en avez manifesté l'intention.

Pour nous permettre d'établir en temps utile, le calendrier de ces CAN T et de ces Concours Inter-Races de chiens de berger au travail sur troupeaux, **bovins ou ovins**, pour l'année prochaine, nous vous serions très obligés de bien vouloir nous indiquer ou nous confirmer, par écrit, à l'aide du questionnaire ci-joint, les prévisions dont vous avez d'ores et déjà connaissance et de nous indiquer, si possible, le juge que vous avez pressenti (*il est conseillé d'avoir son accord écrit dont une copie sera envoyée au secrétariat avant fin Novembre 2005*).

Nous vous rappelons que nous tenons à ce que ces manifestations soient organisées en parfaite harmonie avec les Associations Professionnelles locales, les Clubs de Races concernés et **les Sociétés Canines Régionales** dont vous devez avoir obligatoirement obtenu l'**autorisation expresse, formelle et préalable**.

Il est important de tenir le plus grand compte des autres manifestations prévues dans la même région .

Aucun CAN T ni Concours sur troupeaux ne pourra être autorisé aux dates fixées ci-dessous :

- 17 et 18 Juin 2006 (*Exposition de Championnat de la Société Centrale Canine , au BOURGET*) .
- 22 et 23 Juillet 2006 (Championnat de France sur troupeaux ovins, *St BONNET LE COURRAUD 42*) .

Les CAN T, (*Certificat d'Aptitudes Naturelles Troupeaux*) ne peuvent être organisés que sous le patronage :

- des Sociétés Canines Régionales : ils sont alors ouverts à tous les chiens de berger et de bouvier ;
- des Clubs de races : ils sont alors réservés aux chiens de la ou des races du ou des Clubs de races organisateurs.

Le but des concours sur troupeaux étant, entre autres, d'informer les éleveurs et les bergers des bonnes méthodes de conduite des chiens de troupeaux et d'en promouvoir l'utilisation, il est demandé qu'une large publicité soit faite sur ces journées.

Après avoir pris tous les contacts et obtenus les autorisations nécessaires, vous voudrez bien retourner le bulletin réponse ci-joint, au Secrétariat, avant le **30 Novembre prochain (IMPERATIF)**.

Important : *Aucun concours ne pourra être Sélectif pour le Championnat de France , s'il n'a pas fait l'objet d'une demande officielle, parvenue au Secrétariat, avant le 30 Novembre 2005.*

.../...

RAPPEL

Depuis le 1/01/2005 les conducteurs n'ont le droit de participer qu'à 4 concours maximum (par niveau) dans l'année ; vous voudrez bien les avertir le plus rapidement possible du devenir de leur candidature (retenue ou refusée) afin de faciliter les organisations.

Dans un souci d'équité entre les conducteurs, vous ne devez accepter les engagements que lorsque ceux-ci sont réalisés sur la feuille officielle avec la vignette.(ne pas retenir les candidatures des années précédentes , les engagements « au poteau »...)

ATTENTION

Pour les concours :

Depuis le 1/01/2004, vous devrez adresser au secrétariat, **15 jours avant la date du concours** la liste des engagés (nom du concurrent, du chien et N° de licence) + le chèque correspondant au frais de déplacement du juge(dont le montant sera déterminé ultérieurement), afin de valider définitivement votre engagement. Le secrétariat vérifiera la validité des licences et le respect du nombre de concours.

Le secrétariat vous renverra les feuilles de pointages nécessaires et la liste validée des engagés

En cas de non respect de cette disposition le secrétariat avertira le juge et le concours sera annulé.

Pour les CANT et concours :

Les frais de fonctionnement dus par l'organisateur à la commission troupeaux sont de **3 € par chien engagé**, ils seront payés par chèque (à l'ordre de SCC – commission troupeaux) et **remis au juge le jour de la manifestation**.

Nous vous en remercions vivement à l'avance et vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Pour le Président
La Secrétaire : Martine METENIER.

